

Des citoyens au parlement bruxellois

PARTICIPATION Une nouvelle initiative pour retisser le lien avec le monde politique

- ▶ Des Bruxellois tirés au sort seront invités à s'exprimer sur des questions de fond.
- ▶ Le projet pilote pourrait être mis en œuvre dès la prochaine rentrée parlementaire.

La démocratie participative a le vent en poupe ces derniers temps ! On le sait, la confiance des citoyens envers le monde politique est en berne. Dans les différentes assemblées, des initiatives de participation citoyenne fleurissent. Le parlement wallon a annoncé récemment un accord politique sur la consultation populaire (mécanisme avec lequel les citoyens peuvent se prononcer sur une thématique, à titre purement indicatif pour le politique). Une première. À la capitale, le parlement régional n'est pas en reste.

Le groupe de travail qui planche sur la réforme du règlement de l'hémicycle bruxellois vient de se mettre d'accord sur un point précis : les panels citoyens. De quoi s'agit-il ? « L'idée, c'est de mettre en présence un échantillon de citoyens, le plus représentatif possible de la population bruxelloise, afin de délibérer sur un sujet », explique Charles Picqué (PS), le président du parlement. Il ne

s'agit pas, dit-il, d'une forme anonyme d'expression citoyenne, mais de « créer un cadre propice pour qu'une véritable délibération soit possible entre citoyens et, dans un second temps, le cas échéant,

avec les élus ».

Hamza Fassi-Fihri (CDH), qui a fortement poussé pour que l'idée soit acceptée par le groupe de travail, détaille : « Un panel se déroule en trois moments. Cela commence par une information des personnes du panel. Ensuite, il faut les former, s'assurer que chacune d'elles puisse avoir un niveau de connaissance suffisant du sujet pour avoir un débat.

Enfin, vient le moment du débat en tant que tel. »

Faire émerger des visions « out of the box »

Concrètement, un groupe de travail va élaborer un cahier des charges. Un comité scientifique interuniversitaire sera également associé au processus pour la mise en place, sous la forme d'un projet pilote, du dispositif. Les modalités restent donc à préciser, comme la fréquence, le moment, l'organisation des réunions ou la rencontre éventuelle avec les mandataires politiques. Ce qu'on

peut déjà dire, c'est que les citoyens seront tirés au sort. Ce procédé a plusieurs avantages. « Cela permet d'éviter la capture du débat par les groupes d'intérêt »,

avance Fassi-Fihri. Il ajoute : « Le tirage au sort est de plus en plus utilisé dans le milieu académique et médical. Il garantit une bonne représentativité de la population bruxelloise. » Pour le député CDH, les panels citoyens permettraient de faire émerger des visions out of the box et de « rafraîchir la vision que l'on a d'un sujet ».

Avec quels résultats ? Si l'optique est de permettre au politique d'entendre le citoyen entre deux élections, le parlement reste souverain. Pour le président de l'hémicycle, une des clés du succès sera la clarté de communication vers le citoyen sur le niveau d'application attendu et les suites qui y seront réservées, « pour ne pas décevoir les attentes ». En ce qui concerne le premier sujet, Charles Picqué ne serait pas contre une réflexion sur la participation même des citoyens dans la vie politique. Ou par un sujet de fond, comme la mobilité à Bruxelles.

À l'étranger, en tout cas, l'expérience a permis d'arriver à des résultats : l'Irlande a réformé sa Constitution en associant les citoyens aux élus dans un groupe de travail commun. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

EN WALLONIE

Pétitions et consultations populaires

En janvier dernier, le parlement bruxellois a adoubé le principe du droit de pétition, qui permettra aux citoyens de provoquer un débat parlementaire, moyennant un seuil minimum de signatures (5.000) sur

un sujet donné. Le droit de pétition existe également - en ligne - au parlement wallon, où une commission du renouveau démocratique a été mise sur pied en 2015. Un de ses grands chantiers : la participation citoyenne. Ce parlement a ainsi décidé de rendre la consultation populaire possible : avec ce mécanisme, les citoyens sont invités à se prononcer sur une question, via un

vote, après avoir reçu une brochure informative détaillant de manière objective les arguments pour et contre. Quid des panels citoyens ? Paul Magnette (PS), ministre-président wallon, déclarait en janvier 2015 réfléchir, avec le président du parlement wallon André Antoine (CDH), à la mise sur pied d'un tel dispositif.

A.-C.B.